

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2018

Numéro de version 4

Révision: 04.05.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Glycid ether 100 for electron microscopy



Code du produit 21045

No CAS:

90529-77-4

Numéro CE:

292-011-4

Numéro d'enregistrement 01-2119978955-13

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie du produit PC21 Substances chimiques de laboratoire

Catégorie de processus PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

SERVA Electrophoresis GmbH

Carl-Benz-Str. 7

D-69115 Heidelberg

Tel.: +49 6221 13840-0

FAX: +49 6221 13840-10

msds.info@serva.de

Service chargé des renseignements : Service "sécurité des produits" Tel.: +49 6221 13840-35

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Medical Emergency Information in case of poisoning:

Poison Information Center Mainz - Phone: +49 (0) 6131 19240

(advisory service in German or English language)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08

Muta. 2 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Repr. 2 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger GHS07, GHS08

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2018

Numéro de version 4

Révision: 04.05.2018

Nom du produit Glycid ether 100 for electron microscopy

(suite de la page 1)

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

• Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

• 2.3 Autres dangers

• Résultats des évaluations PBT et vPvB

• **PBT:** PBT - assessment not available.• **vPvB:** vPvB - assessment not available.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• 3.1 Caractérisation chimique: Substances

• No CAS Désignation

90529-77-4 Propanetriol-1,2,3, oxydes de glycidyle

• Code(s) d'identification

• **Numéro CE:** 292-011-4

• Description :

• **MW:** 306,0

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours

• **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

• après contact avec la peau :

Immediately wash with water and soap and rinse thoroughly. Consult doctor if you feel unwell.

• après contact avec les yeux :

Rinse opened eye for several minutes under running water. Remove present contact lenses, if easy to do, and continue rinsing. Consult ophthalmologist In case of complaints.

• après ingestion :

Wash out mouth. Drink plenty of water and supply fresh air. Seek medical advice if discomfort occurs.

Do not induce vomiting!

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction

• Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

In case of fire formation of toxic vapours and gases is possible.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Gaz hydrochlorique (HCl)

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2018

Numéro de version 4

Révision: 04.05.2018

Nom du produit Glycid ether 100 for electron microscopy

(suite de la page 2)

Phosgène
(Traces)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
Veiller à une aération suffisante
Do not inhale vapours.
Avoid contact with the eyes and skin.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
Diluer avec beaucoup d'eau.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Avoid contact with eyes and skin.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants
- **Indications concernant le stockage commun :**
Do not store together with strong acids, strong alkalis and strong oxidizing agents.
Ne pas conserver avec des métaux
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger contre l'entrée d'air et d'oxygène (formation de peroxyde)
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
Keep receptacle tightly sealed and store in dry conditions.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant**
- **DNEL**
Worker: Long term - systemic effects, dermal: 10 mg/kg
Worker: Long term - local effects, dermal: 0,8 mg/m²

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2018

Numéro de version 4

Révision: 04.05.2018

Nom du produit Glycid ether 100 for electron microscopy

(suite de la page 3)

- Worker: Long term - systemic effects, inhalative: 500 mg/m³
- PNEC Industrial Sewage Treatment Plant (STP): 100 mg/l
 - **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
 - **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - **Équipement de protection individuel :**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
 - **Protection respiratoire :**
A titre provisoire, filtre :
Filtre A/P2.
 - **Protection des mains :**
Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
 - **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Gants en néoprène
 - **Protection des yeux :**
Lunettes de protection.
Lunettes de protection hermétiques.
 - **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**

Forme :	liquide
Couleur :	jaunâtre
Odeur :	inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
- **valeur du pH (10 g/l) à 20 °C:** 6 - 8
- **Modification d'état**

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	> 180 °C
- **Point d'éclair :** ca. 175 °C
- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.
- **Température d'inflammation :** ca. 270 - 310 °C
- **Température de décomposition :** > 180 °C

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2018

Numéro de version 4

Révision: 04.05.2018

Nom du produit Glycid ether 100 for electron microscopy

(suite de la page 4)

· Auto-inflammation :	Non déterminé.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion : inférieure : supérieure :	Non déterminé. Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	1,22 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	20 - 30 g/l
· les solvants organiques :	soluble dans nombre de solvants organiques
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	-1,94 - -1,78 log POW (calc.)
· Viscosité : dynamique à 25 °C: cinématique :	100 - 200 mPas Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** No further relevant informations available
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation
Polymérisation
Réactions au contact des métaux pulvérulents
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** In case of fire: See Section 5
- **Indications complémentaires :**
This substance is very reactiv. In the presence of strong acids and bases or non-ferrous metals hazardous, maybe explosive polymerisation may occur. Hazardous or explosive polymerisation may also occur in case of overheating.

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rabbit)
	LC50/96h	50 - 100 mg/l (Forelle)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :**
Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2018

Numéro de version 4

Révision: 04.05.2018

Nom du produit Glycid ether 100 for electron microscopy

(suite de la page 5)

- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires** :
AMES-Test: Mutagenic effect
OECD 471
Salmonella typhimurium
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

EC50/48h	> 100 mg/l (Daphnia magna)
----------	----------------------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications** : Le produit est difficilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Disposal must be made according to official regulations.

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

Disposal of uncleaned packagings must be made according to official regulations in the same manner as the product.

- **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
----------------------	-------

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2018

Numéro de version 4

Révision: 04.05.2018

Nom du produit Glycid ether 100 for electron microscopy

(suite de la page 6)

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· Classe	néant
· Étiquette	-
· Classe ADN/R :	néant
· IMDG, IATA	
· Class	néant
· Label	-
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales :
- Classe de pollution des eaux :
Classe de danger pour l'eau 1 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique : Service sécurité
- Contact : +49 6221 13840-35
- Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic substance (REACH)
vPvB: very persistent, very bioaccumulative substance (REACH)
REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
CLP: Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2018

Numéro de version 4

Révision: 04.05.2018

Nom du produit Glycid ether 100 for electron microscopy

(suite de la page 7)

*PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2**Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2***· * Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR